

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVREUX - 2702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/10/2024 - 6982 - 2014 B 00866 - 502 522 998 - EXCLUSIVE VILLAS & GOLF

**EXCLUSIVE VILLAS & GOLF**

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €  
Siège social : 26, avenue Marc de la Haye - 27100 LE VAUDREUIL  
RCS EVREUX 502 522 998

**COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023**

**Certifiés conformes par le Gérant**

**Monsieur Jean-Claude FORESTIER**  
Gérant





# Plaqueette

EXCLUSIVE VILLAS

31/12/2023

Ce document contient 40 pages



## EXCLUSIVE VILLAS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

## Sommaire

<b>1</b>	<b><i>Comptes annuels</i></b>	<b>3</b>
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif	5
1.3	Compte de résultat	6
<b>2</b>	<b><i>Détail des comptes</i></b>	<b>8</b>
2.1	Bilan actif (détail)	9
2.2	Bilan passif (détail)	10
2.3	Compte de résultat (détail)	11
<b>3</b>	<b><i>Déclaration et liasse fiscale</i></b>	<b>12</b>
3.1	2065 Impôt sur les sociétés	13
3.2	2065 bis	14
3.3	2050 Bilan actif	15
3.4	2051 Bilan passif	16
3.5	2052 Compte de résultat	17
3.6	2053 Compte de résultat (suite)	18
3.7	2054 Immobilisations	19
3.8	2055 Amortissements	20
3.9	2056 Provisions inscrites au bilan	21
3.10	2057 Etat des créances et dettes	22
3.11	2058-A Détermination résultat fisc.	23
3.12	2058-B Déficits prov. non déduct.	24
3.13	Provisions non déductibles	25
3.14	2058-C Affectation du résultat et renseignements divers	26
3.15	2059-A Détermin. plus moins-values	27
3.16	2059-B Affectation plus values C/T	29
3.17	2059-C Suivi des moins values L/T	30
3.18	2059-D Affectation plus values L/T	31
3.19	2059-E Détermination VA produite	32
3.20	2059-F Capital social	33
3.21	2059-G Filiales	34
<b>4</b>	<b><i>Liasse fiscale Fille</i></b>	<b>35</b>
4.1	2058-A Bis	36
4.2	2058-B Bis	37
4.3	2058-ER	38
4.4	2058-ES Groupe (ex. décl)	39
4.5	2058-FC	40

# Comptes annuels



EXCLUSIVE VILLAS

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
		Inst. techniques, mat. out. industriels			
		Autres immobilisations corporelles			
		Immobilisations en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL			
	Immobilisations financières <sup>(3)</sup>	Participations évaluées par équivalence			
		Autres participations	658		658
		Créances rattachées à des participations			
		Titres immob. de l'activité de portefeuille			
		Autres titres immobilisés			
		Prêts			
		Autres immobilisations financières			
		TOTAL	658	658	658
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>658</b>		<b>658</b>	<b>658</b>
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises			
		TOTAL			
		Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances <sup>(1)</sup>	Clients et comptes rattachés	26 321	26 321	26 047
		Autres créances			
		Capital souscrit et appelé, non versé			
		TOTAL	26 321	26 321	26 047
	Divers	Valeurs mobilières de placement			
		(dont actions propres :			
		Instruments de trésorerie			
		Disponibilités	696	696	2 587
		TOTAL	696	696	2 587
Charges constatées d'avance					
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>27 018</b>		<b>27 018</b>	<b>28 634</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>27 676</b>		<b>27 676</b>	<b>29 292</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks	Créances clients	

## EXCLUSIVE VILLAS

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 10 000 )	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	18 629	20 026
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-1 660	-1 397	
<b>Situation nette avant répartition</b>	<b>26 968</b>	<b>28 629</b>	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>26 968</b>	<b>28 629</b>	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total</b>		
Dettes	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	<b>Total</b>		
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	708	663
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instrument de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>708</b>	<b>663</b>	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>708</b>	<b>663</b>	
Écarts de conversion passif			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>27 676</b>	<b>29 292</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an			
à moins d'un an			
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	708	663	
(3) dont emprunts participatifs			

## EXCLUSIVE VILLAS

		France	Exportation	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises Production vendue : - Biens - Services  Chiffre d'affaires net				
	Production stockée Production immobilisée Produits nets partiels sur opérations à long terme Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Autres produits			0	0
			Total	0	0
Charges d'exploitation (2)	Marchandises   Achats Variation de stocks Matières premières et autres approvisionnements   Achats Variation de stocks  Autres achats et charges externes (3) Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales  Dotations d'exploitation • sur immobilisations   amortissements provisions • sur actif circulant • pour risques et charges  Autres charges			1 459	1 396
				Total	200
			Total	1 660	1 397
			Résultat d'exploitation A	-1 660	-1 397
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4) Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4) Autres intérêts et produits assimilés (4) Reprises sur provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
				Total	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
				Total	
			Résultat financier D		
			RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E	-1 660	-1 397



## EXCLUSIVE VILLAS

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	<b>Total</b>		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total</b>		
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F</b>	
Participation des salariés aux résultats		<b>G</b>	
Impôt sur les bénéfices		<b>H</b>	
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>		<b>-1 660</b>	<b>-1 397</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

# Détail des comptes



## EXCLUSIVE VILLAS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2023	31/12/2022	%
<b>Autres participations</b>	<b>658,57</b>	<b>658,57</b>	
26105000 titres Océan 22	1,00	1,00	
26110000 Titres SCI Chênes 52	1,00	1,00	
26113000 Titres HUJEIS	32,22	32,22	
26114000 Titres ARFRAME	0,01	0,01	
26115000 Titres Golf Court Academy	65,00	65,00	
26120000 Titres SCI Golf Estate	1,00	1,00	
26121000 Titres SCI Route de Dieppe	20,34	20,34	
26125000 Titres SCI DGV 50	1,00	1,00	
26130000 Titres SCI PRESTWICK	1,00	1,00	
26140000 Titres SCI DGV 31	1,00	1,00	
26170000 Titres SEGV	520,00	520,00	
26180000 Titres SCI DGV 30	1,00	1,00	
26185000 Titres SCI DGV 85	1,00	1,00	
26190000 Titres DGV 51	1,00	1,00	
26191000 Titres AMP6	1,00	1,00	
26195000 Titres SCI CIL 18	1,00	1,00	
26196000 Titres SCI DGV 52	1,00	1,00	
26197000 Titres FOLEP	1,00	1,00	
26198000 Titres DGV 29	1,00	1,00	
26199000 Titres Dgv 525	1,00	1,00	
26199100 Titres CIL 16	1,00	1,00	
26199200 Titres ALP 9	1,00	1,00	
26199300 Titres CAVILLON 237	1,00	1,00	
26199400 Titres DGV 57	1,00	1,00	
26199500 Titres DGV 89	1,00	1,00	
26199600 Titres ALP 11	1,00	1,00	
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>658,57</b>	<b>658,57</b>	
<b>TOTAL Actif immobilisé</b>	<b>658,57</b>	<b>658,57</b>	
<b>Autres créances</b>	<b>26 321,76</b>	<b>26 047,36</b>	<b>1.05</b>
44566400 TVA sur autres biens et services 19.6 %	98,00	98,00	
44567000 Crédit de TVA à reporter	3 963,00	3 966,00	7.22
44586000 TVA sur factures non parvenues	118,00	110,60	6.69
45520000 Compte Courant FORESTACTIF	22 051,32	22 051,32	
45530000 Compte courant ARFRAME	91,44	91,44	
<b>Total Créances</b>	<b>26 321,76</b>	<b>26 047,36</b>	<b>1.05</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>696,62</b>	<b>2 587,04</b>	<b>-73.07</b>
51210000 Banques	696,62	2 587,04	-73.07
<b>Total Divers</b>	<b>696,62</b>	<b>2 587,04</b>	<b>-73.07</b>
<b>Total Actif circulant</b>	<b>27 018,38</b>	<b>28 634,40</b>	<b>-5.64</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>27 676,95</b>	<b>29 292,97</b>	<b>-5.52</b>

## EXCLUSIVE VILLAS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022	%
<b>Capital</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	
10130000 Capital souscrit appelé versé	10 000,00	10 000,00	
<b>Report à nouveau</b>	<b>18 629,37</b>	<b>20 026,40</b>	<b>-6.98</b>
11000000 Report à nouveau créditeur	21 294,22	21 294,22	
11900000 Report à nouveau débiteur	-2 664,85	-1 267,82	110.19
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 660,42</b>	<b>-1 397,03</b>	<b>18.85</b>
Résultat de l'exercice	-1 660,42	-1 397,03	18.85
<b>Capitaux propres</b>	<b>26 968,95</b>	<b>28 629,37</b>	<b>-5.8</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>708,00</b>	<b>663,60</b>	<b>6.69</b>
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	708,00	663,60	6.69
Dettes	708,00	663,60	6.69
<b>Dettes et produits constatés d'avance</b>	<b>708,00</b>	<b>663,60</b>	<b>6.69</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>27 676,95</b>	<b>29 292,97</b>	<b>-5.52</b>

## EXCLUSIVE VILLAS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022	%
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>0,40</b>	<b>0,04</b>	<b>900</b>
75800000 Produits divers de gestion courante	0,40	0,04	900
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>0,40</i>	<i>0,04</i>	<i>900</i>
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>1 459,99</b>	<b>1 396,67</b>	<b>4.53</b>
62260000 Honoraires expert comptable	1 162,00	1 105,00	5.16
62270000 FRAIS ACTES	42,59	45,22	-5.82
62700000 Services bancaires et assimilés	255,40	246,45	3.63
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>200,83</b>	<b>0,40</b>	<b>NS</b>
65110000 Redevances pour concessions brevets licences logiciels	200,00	0,00	NS
65800000 Charges diverses de gestion courante	0,83	0,40	107.5
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>1 660,82</i>	<i>1 397,07</i>	<i>18.88</i>
Résultat d'exploitation	-1 660,42	-1 397,03	18.85
Résultat courant	-1 660,42	-1 397,03	18.85
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>-1 660,42</b>	<b>-1 397,03</b>	<b>18.85</b>

# Déclaration et liasse fiscale





**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023
<b>Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe</b>			
<b>Si PME innovantes, cocher la case ci-contre</b>			
<b>Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case</b>			

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL EXCLUSIVE VILLAS	
SIRET 5 0 2 5 2 2 9 9 8 0 0 0 2 5	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
26 Avenue Marc de la Haye	
27100 LE VAUDREUIL	

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
<b>Pour les sociétés filiales, désignation</b>	
SIRET	

<b>B ACTIVITÉ</b>	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Location de terrains et d'autres biens immobilier	<input type="checkbox"/>

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	3168	
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%					
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

<b>3 Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	Société d'investissement immobilier cotée
Autres dispositifs	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W
--	--

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	<input checked="" type="checkbox"/> LOOP V5.11.1
Examen de conformité fiscale	

<input type="checkbox"/> Prestataire de confiance :	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
KPMG ESC & GS 2 Avenue Gambetta Tour Egho 92066 LA DEFENSE CEDEX	
Tél:	Tél:
OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu: LE VAUDREUIL
	Qualité et nom du signataire: FORESTIER JEAN CLAUDE - GERANT
	Signature :
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :	

**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

SARL EXCLUSIVE VILLAS

31122023

<b>I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>																													
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup> payées par la société elle-même			<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres				<b>b</b>																					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>								<b>c</b>																					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								<b>d</b>																					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>								<b>e</b>																					
								<b>f</b>																					
								<b>g</b>																					
								<b>h</b>																					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>								<b>i</b>																					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								<b>j</b>																					
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>								<b>Total (a à h)</b>																					
<b>J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b> <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>																													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés,  gérants ou coparticipants		Pour les SARL   Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.  Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées: <table border="0" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;"></td> <td style="width: 15%;">à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits</td> <td colspan="2" style="width: 30%;">à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement</td> <td colspan="2" style="width: 25%;">à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Indemnités forfaitaires</td> <td style="text-align: center;">Remboursements</td> <td style="text-align: center;">Indemnités forfaitaires</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Remboursements</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>1</b></td> <td style="text-align: center;"><b>2</b></td> <td style="text-align: center;"><b>3</b></td> <td style="text-align: center;"><b>4</b></td> <td style="text-align: center;"><b>5</b></td> <td style="text-align: center;"><b>6</b></td> <td style="text-align: center;"><b>7</b></td> <td style="text-align: center;"><b>8</b></td> </tr> </table>					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6																									
	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements																									
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>																						
<b>K DIVERS</b>																													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)																													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																													
<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>																													
REMUNERATIONS																													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>																													
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>																													
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES				à 0%		à 15%		à 19%																					
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																													
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice																													
MVLТ réalisée au cours de l'exercice																													
MVLТ restant à reporter																													
<b>M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS</b>																													
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et reçus au titre de l'exercice																													
Nombre de reçus délivrés																													



Désignation de l'entreprise : <u>SARL EXCLUSIVE VILLAS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>26 Avenue Marc de la Haye 27100 LE VAUDREUIL</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>		
Numéro SIRET * <u>5 0 2 5 2 2 9 9 8 0 0 0 2 5</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <u>31/12/2023</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
	Fonds commercial (1) AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
	Terrains AN		AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles AT		AU	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours AV		AW	
	Avances et acomptes AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
	Autres participations CU	658	CV	
	Créances rattachées à des participations BB		BC	
	Autres titres immobilisés BD		BE	
	Prêts BF		BG	
	Autres immobilisations financières * BH		BI	
	TOTAL (II) BJ		658	BK
				658
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	
		Autres créances (3) BZ	CA	
			26321	26321
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres ..... ) CD		CE		
Disponibilités CF		CG		
		696	696	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		
	TOTAL (III) CJ		27018	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		27676	IA	
			27676	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise		SARL EXCLUSIVE VILLAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		31122023	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....10000..)	DA	10000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/> )	DG			
	Report à nouveau	DH	18629		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	-1660		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	26968	
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	708		
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
<b>Compte régul.</b>	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	708		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	27676		
<b>RENVois</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	708			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

Désignation de l'entreprise : SARL EXCLUSIVE VILLAS		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF		
			} services *	FG	FH	FI	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ		FK	FL		
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ	0		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	0	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1459	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX		
	Salaires et traitements *				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)		HS	GA	
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	200	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	1660		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	-1660		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU			
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV			
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	-1660		

Désignation de l'entreprise		SARL EXCLUSIVE VILLAS		Néant <input type="checkbox"/> *			
				<b>Exercice N</b>			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7)</b>		<b>(VII)</b>		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7)</b>		<b>(VIII)</b>		HH		
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>					HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				<b>(IX)</b>	HJ		
Impôts sur les bénéfices *				<b>(X)</b>	HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>					HL 0		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>					HM 1660		
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>					HN -1660		
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP		
			– Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	obligatoires	A9
				dont cotisations facultatives Madelin	A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		SARL EXCLUSIVE VILLAS				31122023		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
		1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KX			
		Matériel de transport *				KY		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	IJ			
	Avances et acomptes				LK		LL	IM			
	TOTAL III				LN		LO	IP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T			
	Autres participations				8U	658	8V	8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R	1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U	1V			
	TOTAL IV				LQ	658	LR	IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	658	ØH	ØJ				
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
		par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		MM		MN	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	MU	
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE	NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	658	ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	658	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	658	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SARL EXCLUSIVE VILLAS</b>	31122023	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	----------	---

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU		QV		QW		QX	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN		ØP		ØQ		ØR	

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11		
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
<b>TOTAL III</b>														
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW													
Total général non ventilé (NS + NT + NU)							NY							
Total général non ventilé (NW - NY)											NZ			

**CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\***

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises {	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : <u>SARL EXCLUSIVE VILLAS</u>		31122023		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4179	4179		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	22142	22142			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	<b>TOTAUX</b>		VT	26321	VU 26321	VV	
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	708	708			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	708	VZ 708			
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			



Désignation de l'entreprise <b>SARL EXCLUSIVE VILLAS</b>		Exercice N clos le						
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input checked="" type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/>		3 1 1 2 1 0 2 3 1						
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WA					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- <i>bis</i> )	XX				
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *			XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)			I7				
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	6				
		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	6				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		<ul style="list-style-type: none"> <li>- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)</li> <li>- imposées au taux de 0%</li> </ul>	I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus-values nettes à court terme</li> <li>Plus-values soumises au régime des fusions</li> </ul>	WN				
				WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)			XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 <sup>ème</sup> et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW				
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			Y3					
			<b>TOTAL I</b>	WR				
				6				
<b>II. DÉDUCTIONS</b>			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS				
				1660				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *			WT	1514				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)			WU					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV				
			- imposées au taux de 0 %	WH				
			- imposées au taux de 19 %	WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs	XB				
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6				
			Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts	(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			ZX					
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *			ZY					
Majoration d'amortissement *			XD					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5	XF
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i> )	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i> )	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i> )	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i> )	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i> )	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i> )	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)			XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> )	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	YH		XG	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			Y2	0				
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>			<b>TOTAL II</b>	XH	3175			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{	Bénéfice (I moins II)	XI				
			Déficit (II moins I)		XJ			
					3168			
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL				
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	3168			

Désignation de l'entreprise : <u>SARL EXCLUSIVE VILLAS</u>		31122023		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL EXCLUSIVE VILLAS

Exercice N clos le : 31122023

	NATURE	DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

**DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES**

Annexe 2058-A

	RÉINTÉGRATIONS	DÉDUCTIONS
	TOTAL WQ	TOTAL XG

Désignation de l'entreprise : <b>SARL EXCLUSIVE VILLAS</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	20026	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-1397				Dividendes	ZE			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG		18629			
	<b>TOTAL I</b>	ØF	18629			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH		18629	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT				
	– Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8						XQ				
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		1204		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES						ST		255		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ		1459		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW				
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ) ZS						9Z				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX				
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY				
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		267		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						ØB				
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%	
	– Numéro de centre agréé *				XP						
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)							Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1	
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société:</b> résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	-3168	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	<b>Groupe:</b> résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SARL EXCLUSIVE VILLAS** Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature <sup>(1)</sup>	Valeur d'origine* <sup>(2)</sup>	Valeur nette réévaluée* <sup>(3)</sup>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <sup>(4)</sup>	Autres amortissements* <sup>(5)</sup>	Valeur résiduelle <sup>(6)</sup>
I - Immobilisations*	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				
	13				
	14				
	15				
	16				
	17				
	<b>TOTAL</b>				

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

Prix de vente <sup>(7)</sup>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <sup>(8)</sup>	Court terme <sup>(9)</sup>	Long terme <sup>(10)</sup>			Plus-value taxable à 19 % <sup>(1)</sup>
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
<b>TOTAL</b>						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL EXCLUSIVE VILLAS</b>					
		<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>			
		Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>		Plus-value taxable à 19 % <small>(1)</small> <small>(11)</small>
			19 %	15 % ou 12,8 %	
<b>Total des plus ou moins-values nette fiscale</b>					
<b>II - Autres éléments</b>	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)				
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %	<b>(A)</b>	<b>(B)</b> (Ventilation par taux)		<b>(C)</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL EXCLUSIVE VILLAS</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	------------------------------------	----	---

**A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> CGI)				
	<b>TOTAL 1</b>				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de				
	N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI)				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
(à préciser) au titre de :					
N-7					
N-8					
N-9					
<b>TOTAL 2</b>					

**B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL EXCLUSIVE VILLAS Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine  ❶		Moins-values à 12,8 %  ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %  ❸	Solde des moins-values à 12,8 %  ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine  ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme  ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice  ❸	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5  ❹
		À 19 %, ou à 15 %  ❺	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice  ❻			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL EXCLUSIVE VILLAS</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

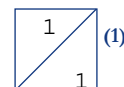
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice <span style="font-size: small;">①</span>	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année <span style="font-size: small;">②</span>	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice <span style="font-size: small;">⑤</span>
		donnant lieu à complément d'impôt <span style="font-size: small;">③</span>	ne donnant pas lieu à complément d'impôt <span style="font-size: small;">④</span>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <b>SARL EXCLUSIVE VILLAS</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: <b>0 1 0 1 2 0 2 3</b> et clos le: <b>3 1 1 2 2 0 2 3</b>		
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP
Dont apprentis		YF
Dont handicapés		YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT
<b>TOTAL 1</b>		OX
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues		OF
Variation positive des stocks		OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
<b>TOTAL 2</b>		OM
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>		
Achats		ON
Variation négative des stocks		OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY
<b>TOTAL 3</b>		OJ
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA 0
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input type="checkbox"/> EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	<input type="checkbox"/> GX	Effectifs au sens de la CVAE * <input type="checkbox"/> EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		<input type="checkbox"/> HX
Période de référence	<input type="checkbox"/> GY	<input type="checkbox"/> GZ
Date de cessation		<input type="checkbox"/> HR
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)


 Néant  \*

EXERCICE CLOS LE | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3 |

N° SIRET

5 0 2 5 2 2 9 9 8 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SARL EXCLUSIVE VILLAS

ADRESSE (voie) | 26 Avenue Marc de la Haye

CODE POSTAL | 27100

VILLE | LE VAUDREUIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	9999
---	----	---	--	----	------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1
---	----	---	--	----	---

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3 |

N° SIRET | 5 | 0 | 2 | 5 | 2 | 2 | 9 | 9 | 8 | 0 | 0 | 0 | 2 | 5 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SARL EXCLUSIVE VILLAS

ADRESSE (voie) | 26 Avenue Marc de la Haye

CODE POSTAL | 27100 | VILLE | LE VAUDREUIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	26
--	----	----

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Édité à partir de Loop V5.1.1.1

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EXCLUSIVE VILLAS

# Liasse fiscale Fille



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ**  
**COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL EXCLUSIVE VILLAS

N° SIRET : | 5 | 0 | 2 | 5 | 2 | 2 | 9 | 9 | 8 | 0 | 0 | 0 | 2 | 5 |

Néant \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012023

clos le : 31122023

**I - RÉINTÉGRATIONS**

Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	6
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	
<b>TOTAL I</b>	<b>E 3</b>	<b>6</b>

**II - DÉDUCTIONS**

Perte comptable de l'exercice  
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E 5	1514
Plus-values nettes à long terme	E Y	
	E 6	
	E Z	
	E 7	
	E 8	
	I 9	

- imposées au taux de 19 %
- imposées au taux de 15 %
- imposées au taux de 0 %
- imputées sur les moins-values nettes à long terme
- imputées sur les déficits antérieurs
- autres plus-values imposées au taux de 19 %  
(art. 210 E, 210 F<sup>1)</sup>, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

**III - RÉSULTAT FISCAL**

TOTAL II

F 1

3175

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I – II)	F 2	
	Déficit (II – I)	F 3	3168
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	
	Déficit	F 9	3168

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL EXCLUSIVE VILLAS

Néant  \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012023  
clos le : 31122023

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	37252
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ( Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis )	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	37252
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	3168
Total des déficits restant à reporter	H9	40421

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B *bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : **SARL EXCLUSIVE VILLAS**  
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :  
SIRET Société intégrée : **50252299800025**  
Exercice ouvert le : **01012023** clos le : **31122023**

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

Néant  \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				<b>3168</b>
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i> ) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	CX		CY	<b>3168</b>
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ		DA	<b>3168</b>

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
<b>C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %</b>						
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F <sup>(6)</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.  
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.  
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

**EXCLUSIVE VILLAS**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée :

Exercice ouvert le : 01012023

clos le : 31122023

Néant  \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	FA		FB	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK – FL      DÉFICIT FL – FK	FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société **SARL EXCLUSIVE VILLAS**

N° SIRET **50252299800025**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012023** clos le : **31122023**

Néant  \*

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % <sup>(1)</sup>	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		-3168
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		-3168

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**EXCLUSIVE VILLAS & GOLF**  
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €  
Siège social : 26, avenue Marc de la Haye - 27100 LE VAUDREUIL  
RCS EVREUX 502 522 998  
(la « Société »)

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 JUIN 2024**

---

(.../...)

**DEUXIEME RESOLUTION**

*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023*

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du Rapport de Gestion et constatant que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font ressortir une perte de – 1.660 €, décide de l'affecter en intégralité au poste « Report à nouveau » antérieur créditeur, qui passe ainsi d'un montant de 18.629 € à un montant de 16.969 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

***Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité***

(.../...)

**QUATRIEME DECISION**

*Pouvoirs en vue des formalités*

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

***Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité***

\*\*

**Pour copie certifiée conforme.**

Villepinte, le 30 juin 2024.

Monsieur Jean-Claude FORESTIER  
Gérant

